

La Gazette de Québec

4820.

JEUDI, 23 JUILLET, 1835.

Tom III.

NOUVELLES D'EUROPE JUSQU'AU 13 JUILLET.

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 11 juin. La chambre passe à la discussion sur la loi tendant à assurer l'exécution du traité du 4 juillet 1831.

M. le duc de Noailles, premier orateur inscrit, pense que tout a été dit sur cette question; il vote contre le projet de loi.
M. Guizot, ministre d'instruction publique: Les Américains, dans tous les temps, ont réclamé contre la violation du droit des neutres; de tous temps, ils se sont élevés contre l'application des décrets de Berlin et de Milan. Je n'entrerais pas dans l'examen de ces décrets; c'est la grande question de blocus continental, c'est une question qui a divisé les meilleurs esprits, je ne dis pas en Amérique, mais même en France, et c'était, je le dis, une question assez douteuse, même en France, pour donner lieu à une transaction. Eh bien! malgré la difficulté de la question, il n'y a pas eu de transaction. Les Américains ont abandonné leurs protestations et reconnu implicitement la validité des décrets de Berlin et de Milan, puisqu'ils ont été amenés à réduire leurs réclamations aux navires séquestrés par suite d'une application irrégulière de ces mêmes décrets; ils ont donc adopté les principes posés par la France. — On a examiné encore une question de droit politique constitutionnel: on a parlé d'honneur national. Messieurs, le gouvernement de juillet n'a pas de preuves à faire. Ses preuves sont dans l'attitude de son armée, de sa marine. Le gouvernement est né de l'élan national; son existence, sa durée en Europe, voilà le meilleur gage de sa dignité. Le gouvernement jamais n'a pu se prévaloir d'une plus glorieuse origine. Il n'a pas de preuves à faire, il les a faites dans son berceau. Il est parfaitement libre.

La question paraît décidée et M. le duc de Broglie, dans un discours remarquable en réponse à M. le comte Roy, achève de démontrer ce qu'il y a eu d'honorable pour la France dans l'acquisition de sa dette, et d'avantageux en même temps dans le mode de liquidation.

Plusieurs autres orateurs ont été entendus et la clôture a été prononcée.

A. M. le président de la chambre des pairs. — Paris, 6 juin.
"Monsieur le président, — Conséquemment à mes protestations devant les deux chambres, je n'ai point à repousser, par des formes judiciaires, la résolution inconstitutionnelle prise par défaut contre moi par la chambre que vous présidez."

"Je proteste aujourd'hui contre l'arrêt, comme j'ai protesté contre la juridiction de la chambre des pairs. Entre elle et moi, ce n'est pas de justice et de droit qu'il peut être question, mais de force, et j'attends les effets de sa monstrueuse usurpation de pouvoir, heureux d'être victime plutôt que complice des conséquences anarchiques du fatal système qui pèse sur mon pays."

"Toutefois, je défère à l'opinion publique la sentence inouïe dont je suis frappé, et j'en appelle à la justice du peuple, le souverain de la patrie comme le mien. Si cette justice est quelquefois tardive, elle n'en est pas moins inévitable, et je l'attends, pour mon compte, avec confiance."

"A défaut de titres éclatants, la prison que m'ouvre la chambre des pairs, au déclin d'une vie qu'il n'a pas dépendu de moi de rendre plus utile à mon pays, témoignera du moins que je n'ai pas été sans dévouement à des convictions qui n'ont jamais eu pour objet que le bonheur du peuple."

"Agréez, etc."

ADRY DE PUYRAVEAU, député. — Paris, 10 juin. — La loi pour faire jouir les colonies des diverses modifications introduites dans nos codes depuis 1830, a été adoptée sans discussion. Nous avons entendu avec plaisir l'honorable M. Mangin réclamer, au nom de ses commettants eux-mêmes, ces nouvelles améliorations apportées à la législation coloniale.

"C'est pour la quatrième fois que la chambre des députés vient de voter des secours aux réfugiés politiques accueillis par la France, dont la grande majorité est composée de Polonais. Espérons que le bel exemple que donne la France sera suivi en Angleterre, et que le parlement anglais retrappé par la réforme et son récent triomphe, ne balancera point à continuer le secours qu'il a si généreusement accordé aux réfugiés polonais déportés par la Prusse et renouillés sur le sol britannique. — (Le Temps.)"

— La chambre des députés a adopté aujourd'hui le projet de loi d'un chemin de fer de Paris à St. Germain.

— Voici l'indication exacte des chemins en fer actuellement parcourus ou en construction en France:

Designation des Chemins.	long. en mètres.
De St.-Etienne à la Loire - - - - -	21,258
De St.-Etienne à Lyon, par St.-Chamond, rive-de-Giers et Givors - - - - -	60,000
D'Andrézieux à Roanne - - - - -	68,000
D'Alais à Baux, par Nîmes (adjudgé) - - - - -	70,000
D'Epinal au canal de Bourgogne (en construction) - - - - -	28,000

— On écrit de Marseille, 2 juin:
"Notre situation sanitaire est des plus satisfaisante. On n'a pas compté un seul décès dans la journée d'hier. C'est la seconde fois depuis 40 ans que ce fait s'est présenté."

— **Lyon, le 25 mai.** — Don Miguel vient de se réveiller de sa léthargie; il a quitté secrètement Rome le 21, et s'est embarqué, à Civita-Vecchia, à bord du bateau à vapeur le *Sully*, qui est arrivé ici avant-hier, et est reparti le même jour pour Gènes et Marseille. On assure que Don Miguel a été vu dans notre ville, habillé en domestique, et que le lendemain il est arrivé à Gènes sous le même déguisement. Il paraît hors de doute qu'il se rendra par terre à Turin avec un faux passeport, comme l'instigateur de quelque personnage. Il est probable qu'il prendra ensuite la route de Genève, et passera en Hollande, où il trouvera un gouvernement disposé à lui donner des secours.

— On nous écrit d'Alexandre, le 22 avril: — Le nombre des décès diminue journellement parmi les Arabes; mais on voit toujours de nouveaux cas parmi les francs. La marine est dans un état déplorable. Quelques capitaines cherchent à sortir à tout prix de ces contrées malheureuses. Il n'y a aucun des divers bâtiments anglais qui chargent ici des cotons, qui n'ait la peste à bord; et un grand nombre de navires appartenant à d'autres nations se trouvent dans le même cas. On mande du Caire que la mortalité y a été depuis le 15 de 1350 personnes. Parmi les victimes de la peste, au Caire, on doit signaler la veuve du célèbre Deftar-Bey, unique fille du vice-roi d'Egypte. La contagion a pénétré jusque dans le palais du vice-roi, et a fait périr un franc, chef de la garde, et dans la maison d'Ibrahim-Pacha, où ont eu lieu divers cas déplorables.

— **Constantinople, 13 mai.** — Des Tartares arrivés d'Alep en 9 jours, rapportent sur l'état des choses

en Syrie des détails qui font une grande sensation. Emir Békir, prince des Druses, a profité du grand embarras où le fleau de la peste avait mis le pacha. Les Druses sont tombés sur les Egyptiens privés de tout secours. L'armée d'Ibrahim a été complètement battue, et l'on pense que les Druses profiteront de cette victoire pour faire lever en masse la population de Syrie. Les Egyptiens ne peuvent espérer d'être secourus, car Ibrahim pacha, fuyant la peste, s'est retiré dans la Haute-Egypte auprès de son père.

— Nous avons reçu, par voie extraordinaire, des nouvelles de Lisbonne, du 27 mai; elles annoncent l'important changement qui vient d'avoir lieu dans le ministère portugais. Le 25, la reine fit mander auprès d'elle le marquis de Saldanha, pour le charger de composer un nouveau cabinet, et le 27 au soir, le ministère a été formé comme il suit: — Président du conseil et ministre de la guerre, Saldanha; affaires étrangères le duc de Palmella; à la marine, le marquis de Loulé; aux finances, Francisco Antonio de Campos; à l'intérieur, Juan de Sousa Pinto de Magalhães; justice et cultes, Manuel-António Carvalho. Tous ces noms, connus et honorés dans les annales patriotiques du pays, ont été salués par les cris de joie de toute la population, ce ministère est tout à fait dans la voie progressive.

Bordeaux, 10 juin. — Par le même courrier, nous avons des nouvelles de Madrid du 3 juin. A cette époque, la capitale jouissait de la plus parfaite tranquillité, et il n'était rien arrivé de notable dans les provinces, pas même dans celles qui, par malheur, sont le théâtre de la guerre civile.

— Par courrier extraordinaire, on vient d'apprendre à Bayonne, à la date du 9 juin, que le chef factieux Zumalacarreguy se portait à la tête de 21 bataillons, sur la ville ouverte de Bilbao. Valdès s'est mis en mouvement pour empêcher un coup de main sur cette place, tandis qu'à Balboa les habitants se fortifient et se disposent à se défendre vigoureusement. C'est le 8, dans la nuit, que la garnison d'Iruja a quitté ce point militaire pour se rendre à St. Sébastien; quelques carlistes sont entrés se loger dans la ville.

HAUT-CANADA.

Kingston, 14 juillet. — Le steamboat *Rideau* avec la barge *Clara Fisher* en remorque, chargés de marchandises et de passagers sont arrivés ici ce matin, la *Clara Fisher* étant partie de Montréal vendredi dernier, ayant conséquemment fait le trajet en quatre jours. On met maintenant les marchandises à bord du *St. George*, et elles arriveront probablement à Toronto la cinquième journée. — [Chronicle.]

Kingston, 15 juillet. — En descendant, le *Great Britain*, lundi, avait environ 70 passagers de chambre, presque tous des Américains qui viennent visiter Montréal et Québec. — [Ibid.]

— Lundi soir, les paisibles habitants de notre ville furent alarmés par une procession inquiétante des orangistes paradant dans nos rues. Comme il y avait plusieurs années qu'on n'avait pas été témoin d'une scène aussi ridicule de leur part, les orangistes étaient coupables d'un même acte de folie qui a occasionné des outrages violents sur des individus et des propriétés de plusieurs de nos citoyens. Ces derniers appréhendèrent naturellement les mêmes résultats à la présente occasion. Ces craintes se sont trouvées sans fondement. Les catholiques ont eu de bon sens et la patience de traiter avec le mépris qu'elle méritait, cette provocation de quelques individus ignorants et bigots. Nous apprenons que le parti, au nombre d'environ 150, se réunit à l'auberge de Jamieson, dans Waterloo-street, vers 11 heures de l'avant-midi, et parcourut les rues avec des étendards, au son des tambours, des fifres et des trompettes. L'on avait bragné un petit canon à *John-Having*, environ un quart de mile de chez Jamieson, et, par quelque maladresse en le rechargeant, il partit inopinément et blessa un jeune homme du nom d'Edward Graham, fils de M. Thomas Graham, cultivateur, et résidant à environ trois ou quatre miles de Kingston; il a les deux mains tellement endommagées que l'on appréhende une amputation. Il fut porté sur un contrevent chez le docteur Yeoman qui pansa ses blessures, et de là on le transporta chez Jamieson. Un jeune homme nommé Orser a aussi été sévèrement blessé à la figure et dans d'autres parties du corps. Quant la procession fut lassée d'éblouir les habitants de Waterloo, elle prit la direction de Kingston, et prit ses quartiers-généraux chez Jacob Steel. — [Ibid.]

BAS-CANADA.

Montréal (mercredi) 22 juillet. — Marchés. — Le prix des *abalis* vient de hausser et pour les potasses on demande 2856 à 2986; le plus haut de ces prix a été payé cette après-midi pour un petit lot. Aujourd'hui 120 quarts de pelasse ont été vendus à 31s, le quintal. — Pour le *bled* du Haut-Canada l'on demande 53s; celui du Bas-Canada 49s. Environ 1000 quarts de farine du Canada supérieure ont été vendus cette semaine de 30 à 31s3 le quart; je ne 26 à 26s6, crédit de 90 jours. Le bœuf et le lard en quarts se vendent sans changement. Le rum et le sucre sont aussi sans changement.

— L'assemblée des réformateurs du comté de Mississkoni eut lieu jeudi dernier à Dunham-Flat. Cette réunion était imposante par le nombre des personnes qui y étaient par et par l'ordre qui y régnait. Plus de 800 francs tenanciers se rencontrèrent à l'heure assignée à l'hôtel de Stevens, où le local se trouvant trop petit, on fut obligé d'en choisir un autre. Toute l'assemblée se forma alors en cortège et se rendit, précédée d'une brillante musique et de bandières, à l'Union free chapel pour y continuer les délibérations.

Les membres marchaient deux à deux et formaient une longue file, à la suite de laquelle se remarquaient les officiers de l'association, l'honorable L. J. Papineau, l'honorable P. D. Debartzch, Jacob De Witt, Dr. O'Callaghan, Dr. Bouthillier, O. Perrault, T. S. Brown, E. Knight, Baker, &c.

Arrivés au lieu désigné, tous les membres s'assirent en silence; les officiers et les respectables invités prirent place sur une estrade qui avait été préparée au fond de la chapelle.

Le Dr. Brown avait été élu président et M. Thomas secrétaire.

Des discours furent prononcés par MM. Papineau, Dewitt, O'Callaghan, Brown et Perrault; ces orateurs firent le plus grand effet sur l'esprit des assistants.

Plus de 20 résolutions furent proposées et adoptées de manière à constituer définitivement l'association, qui promet d'être l'une des plus nombreuses et des plus actives du pays.

Après ces opérations, une très belle ode fut chantée avec accompagnement d'une musique solennelle et cette circonstance produisit une impression religieuse sur l'âme des personnes présentes.

Plus de 100 convives prirent part au Banquet, à la suite duquel beaucoup de santes patriotiques furent proposées et bues avec le plus grand enthousiasme. — [Minerve.]

QUEBEC: JEUDI, 23 JUILLET, 1835.

LORD GOSFORD, CAPITAINE ET GOUVERNEUR GENERAL.

Le capitaine Gow, de l'*Orwell*, arrivé mardi soir, a apporté pour la chambre de lecture de la Bourse, la *Morning Chronicle* de Londres, du 10 juin, qui fait cesser tous les doutes au sujet du successeur de son excellence lord Aylmer. L'extrait *verbatim* copié de la *Gazette* de Londres du 9, reproduit sur le *Chronicle*, se trouvera plus bas. Lord Gosford a été aussi élevé à la pairie anglaise, sous le titre de baron Worthingham. L'on remarquera que lord Gosford est nommé gouverneur en chef, et non, haut-commissaire, comme l'avait été lord Amherst. Malgré qu'on en parla, il paraît que la question d'envoyer un commissaire, n'avait pas été alors décidée.

Voici la nomination officielle dont on a parlé: — "*Whitehall*, 9 juin. — Il a plu à sa majesté nommer le comte de Gosford, capitaine-général et gouverneur en chef des provinces du Haut et du Bas-Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard."

"*Whitehall*, 8 juin. — Il a plu à sa majesté élever des lettres patentes sous le grand sceau, conférant la dignité de baron du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, au très honorable comte Gosford et à ses légitimes héritiers, sous le nom stilet-titre de baron Worthingham, de Beccles, comté de Suffolk."

La même gazette annonce qu'il a été nommé une commission "pour prendre en considération l'état des différents diocèses en Angleterre et dans la principauté de Galles." Les commissaires sont l'archevêque de Canterbury; sir Charles Christopher Peppys; l'archevêque de York; le marquis de Launton; le comte Harrowby; le vicomte Melbourne; lord John Russell; l'évêque de Londres; les évêques de Lincoln et de Gloucester; T. S. Rice; H. Hobhouse; et sir Herbert Jenner.

Londres, (cité) 9 juillet. — Les mesures des principaux capitalistes dans les fonds étrangers, ont un peu contrecarré la dangereuse baisse des fonds espagnols.

L'on pense fortement qu'il sera émané un ordre du roi en conseil, pour permettre la levée de troupes dans ce pays, destinées au service de la reine d'Espagne; et l'on rapporte aujourd'hui sur bonne autorité que la France donnera des ordres pour le transport des troupes polonaises et allemandes d'Alger, pour la même fin.

Sa majesté revient à Londres aujourd'hui et il y aura lever et conseil privé à St-James.

Les journaux de Londres du 7 juin, et ceux de Paris du 4, nous sont parvenus ce matin. Nous en donnons quelques extraits: —

Londres, 3 juin. — M. le comte Gosford et sir Charles Grey ont travaillé hier avec M. le lord Glenelg, au bureau des colonies.

Londres, 2 juin. — M. Walker et une députation ont eu hier une conférence chez le premier ministre, le vicomte Melbourne; M. le lord Glenelg et M. Spring Rice étaient présents.

M. le comte Gosford a travaillé hier au bureau des colonies.

On dit que sir Charles Grey doit accompagner M. le comte Gosford au Canada, comme l'un de la commission. — (Courier.)

Un article reproduit sur la plupart des journaux, constaté que lord Hill avait donné l'ordre que les soldats de la garde-royale-à-pieds, qui stationnent dans la métropole, ne portaient plus leurs baïonnettes sur les fusils, lorsqu'ils n'étaient pas de service. Ce fait est contouté. — (Ibid.)

Des lettres particulières de Londres, datées aussi récemment que le soir du 9 juin, reçues par le paquebot de Londres à New-York, le *President*, annoncent la nomination du comte Gosford comme gouverneur des colonies anglaises de l'Amérique-Séptentrionale. Le ministère penchait toujours à nommer une commission, dont le comte Gosford et sir Charles Grey (neveu du ci-devant premier ministre et autrefois juge de l'amirauté aux Indes Orientales) seraient deux des membres; ou parlait d'un troisième membre. M. Eliot, du bureau colonial, serait secrétaire à la commission, étant la personne destinée à cette charge par les lords Canterbury et Amherst. La commission ferait voile sur la frégate *la Pique*, qui était toujours retenue pour ce service à Spithead.

Des lettres de Londres du 6 juin, donnent un aperçu favorable des opinions des membres appelés au comité sur le commerce des bois. On paraît penser qu'il fournirait une majorité des membres qui étaient opposés à la protection que les impôts en Angleterre nous assurent. Des mesures actives devaient cependant être prises pour ajouter au comité quelques autres membres plus favorables, et on pensa y réussir. Toutefois, dit-on, on ne fera pas de changements assez considérables pour mettre des obstacles sérieux au commerce.

L'Angleterre, la France et le Portugal, ont décidé de porter secours à la reine d'Espagne, et exécuter le traité quadruple. Il avait déjà été en partie exécuté par des secours autorisés par le duc de Wellington, et il est probable que maintenant, les sujets anglais auront toute liberté de prendre une part active au service de la reine. Don Carlos est appuyé par le peuple, et Don Miguel, voyant l'intervention étrangère, a quitté Rome pour lui porter aide. Sans une intervention plus effective qu'un enrôlement et des munitions de guerre chez l'étranger, nous doutons si Carlos ne résistera pas avec succès; à aucune tentative de le chasser du territoire espagnol, lorsque le secours de l'étranger contre lui, lui donnera beaucoup plus de popularité, chez un peuple plus fier et national qu'aucun autre de l'Europe. S'il n'est accordé qu'un simple secours, il y a toute probabilité que la France et l'Angleterre seront forcées de diriger leurs troupes pour aider à donner un gouvernement constitutionnel à la nation espagnole, qui n'est pas assez instruite pour participer d'un gouvernement représentatif et qui devra longtemps être la dupe d'intriguants.

Le projet de loi sur l'indemnité américaine a passé sa seconde lecture dans la chambre des pairs de France, et il paraît qu'il n'a pas été mentionné de la clause qui a rapport à l'apologie de la part du général Jackson. Lors de la passion du projet dans la chambre des pairs, M. Livingston a ordonné au chargé-d'affaires américain de quitter Paris, de sorte que toute communication officielle sera au moins temporairement interrompue entre les deux pays.

Les journaux de Montréal fournissent des renseignements sur deux sujets qui indiquent le genre de travaux, que MM. les patriotes suivent de nouveau après leurs visites aux townships d'hiver dernier. Ce sont des assemblées publiques que ces messieurs font et courent, de Saint-Hacinthe à Dunham-Flat, comté de Missisquoi; et en deuxième lieu, la destination des clercs des marchés de Montréal ainsi que la nomination de leurs successeurs, quoique ces premiers tiennent leurs commissions de l'exécutif.

Nous avons déjà donné quelques renseignements sur l'assemblée de St-Hacinthe, dans laquelle figurait un veillard qui n'avait rien de plus à faire avant de descendre au tombeau que de voir M. Papineau; chose facile puisqu'il s'exhibe partout. A Dunham-Flat M. Papineau selon son ami véridique du *Vindicateur*, qu'il a fait être par des Canadiens à Yamaska, qui ne le connaissait ni l'avaient jamais vu, il se trouvait réunies 800 à 1000 personnes, et chose merveilleuse, une seule, M. Knight le membre du comté a pu leur adresser la parole; la réunion ayant été adressée par MM. Papineau, Debartzch, De Witt, Perrault, Callaghan et T. S. Brown, tous missionnaires-ajoutés de Montréal. On devait beaucoup parler en anglais comme de raison, et dix colonnes du journal sont employées à donner les discours prononcés ou écrits après coup. Dans ces discours nous trouvons tous les mensonges et les injures de coutume, celui que les catholiques sont taxés pour le soutien du clergé anglican y inclu. Il serait inutile de relever ces erreurs; "maqua est veritas et prevalet." Nous souhaitons bon voyage à ces messieurs colporteurs de leur belle politique.

Quant à la question des clercs du marché à Montréal, la majorité de 4 du conseil contre l'opinion du leur avocat, ont voulu s'emparer des fonctions et surtout des honoraires de MM. Leprohon et Bibaud; mais ces messieurs les ont mis à la porte et refautes les clercs; donc la majorité a nommé MM. Day et Peltier, avocats, pour le clamer et gagner leur cause. Le tout est bien du genre des empiétements de la chambre, et peut être l'œuvre des membres de la chambre. Que ces messieurs avancent; il est tout probable qu'ils réussissent à abolir tout ce qu'il y a de national ou Canadien dans le pays, tout en faisant croire au peuple que c'est sa nationalité qu'ils appuient. Ce résultat n'est pas chose douteuse, et son mérite sera reconnu en temps et lieu.

Lady Aylmer accompagnée de M. le lieutenant Paynter est partie hier matin par terre, pour les Trois-Rivières, pour se trouver aux courses. Le capitaine Doyle, aide de camp, et plusieurs autres messieurs sont aussi aux Trois-Rivières.

Son Excellence part samedi pour les Trois-Rivières et se rend de là à Montréal pour l'inspection militaire du 32e de ligne.

A une heure et demie, hier, tous les messieurs en ville, nommés sur le comité par l'assemblée publique de lundi dernier, se rendirent chez son excellence le gouverneur en chef, pour présenter l'adresse suivante: —

A Son Excellence MATHEW LORD AYLMER, C. C. B. Capitaine-Général et Gouverneur en Chef, etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence, — Les sous-séignés, membres d'un comité nommé à une nombreuse réunion convoquée aux fins de prendre en considération les moyens les plus propres pour effectuer la construction d'un chemin à lisses depuis le voisinage de Québec jusqu'à la ville de Portland, dans l'état du Maine, prennent humblement la liberté de se présenter à Votre Excellence, et en conformité aux desirs de l'assemblée, exprimés dans une série de résolutions, dont copie est ici humblement soumise, ils demandent humblement qu'il plaise à Votre Excellence de nommer un ingénieur compétent, pour explorer les vallées de l'Etchemin et de la Chaudière, et faire rapport de la meilleure route praticable pour le chemin à lisses en contemplation; et qu'il plaise de plus à Votre Excellence, accorder l'appui du gouvernement à l'entreprise, et adopter telles mesures que Votre Excellence, dans votre sagesse, jugera plus propres à atteindre le but proposé.

Et comme de droit, etc.

(Signé) J. W. WOLFSEY, Président.

Jos. Bouchette; D. Burnet; E. Buteau; J. Fraser; Noah Freer; H. Gowen; E. Massue; H. Le Mesurier; Jos. Morrin; S. Neilson; Wm. Patton; P. Pelletier; George Pemberton; W. Phillips; H. D. Sewell; Benj. Tremain; Wm. Walker; T. A. Young.

Québec, 22 juillet, 1835.

Il plut à Son Excellence de faire la réponse suivante: —

"Messieurs, — Sachant l'arrivée à Québec de deux messieurs députés par les autorités de l'état du Maine, pour entrer en communication avec le gouvernement et avec le corps commercial de cette province, j'ai anticipé l'objet de votre adresse quant à la nomination d'un ingénieur compétent pour explorer les vallées des rivières Chaudière et Etchemin, afin de voir et faire rapport de la route la plus praticable pour le chemin en contemplation, pour établir une communication facile entre Québec et la ville de Portland dans l'état voisin du Maine. J'ai donc fait donner ordre à mes employés du génie, d'aller à cet effet à Québec, de Montréal, et à son arrivée, qui aura probablement lieu dans le cours de cette semaine, il lui sera ordonné de communiquer avec vous, ou avec aucun autres messieurs qu'il vous plaira nommer."

Soyez assurés, messieurs, que je suis très porté à appuyer cette entreprise, et que je ne négligerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour faciliter l'exécution.

Château St. Louis, Québec, 22 juillet, 1835.

M. Albert Smith, agent du Maine, partit avant-hier pour rejoindre M. le colonel Long, doit poursuivre sa route pour Portland. M. Long est attendu en ville aujourd'hui.

Nous apprenons qu'il vient de se rendre encore des étendus de terres considérables dans le voisinage du Lac Temisconata, et, nous dit-on, les diverses ventes ne se montent pas à moins de 250,000. Tous les acquéreurs sont des résidents des Etats-Unis, ou des compagnies d'individus. L'on a, dit-on, fait des démarches pour l'acquisition d'une autre très-grande étendue de terrain dans le Golfe; l'on dit que c'est l'île d'Anticosti.

Entre autres passagers arrivés sur le *Canadian Eagle*, étaient *Chang-Eng*, les jumeaux Siamois.

Pendant l'ouragan de dimanche dernier, l'épouse d'un nommé Vital Côté, domicilié à St-Thomas, a été frappée de la foudre et tuée sur le champ. Elle était assise dans une chambre, entourée de quatre de ses enfants, lorsque l'éclair fit effet, et les enfants n'ont attrapé aucun mal. Elle laisse sept enfants en bas âge.

Le jury du coronar qui a visité la femme Boutelette, rue Ste. Anne, faubourg St. Roch, qu'on disait avoir été assassinée, a déclaré cette après-midi, que sa mort était accidentelle.

L'ARMEE. — L'inspection semi-annuelle ordinaire des troupes de cette garnison, par sa Seigneurie le commandant en chef, a eu lieu en partie aujourd'hui. Le 666m. de ligne a été passé en revue ce matin, à 9 heures sur les plaines d'Abraham, et cette après-midi à trois heures dans le quartier des casernes de la citadelle, en ordre de marche. Le 793m. montagnards écossais, sera passé en revue au même lieu et à la même heure, vendredi matin. L'après-midi dans le quartier des casernes des Jeunes.

Hier, les deux détachements des 656m. et 792m. de ligne, d'environ 60 hommes chaque, arrivés lundi de Cork, sur le *General Hewitt*, se rendirent à leurs casernes au son de la musique des régiments. Il est parti hier soir, sur le *St. George*, à peu près le même nombre d'hommes du 150, du 24e, et du 32e. de ligne, se rendant à Montréal et au Haut-Canada.

Nous donnons ici la liste des officiers arrivés sur le "General Hewitt": — 150. de ligne, M. le capitaine Bruncker et M. le lieutenant Ryberd; 24e. M. le capitaine Mars et M. l'enseigne Forrier; 32e. M. le capitaine Calder, M. l'enseigne Kempt, Case et Balfour, M. l'assistant chirurgien Pools; 666. M. l'enseigne Carey; 792. M. l'enseigne Skene; du génie, M. le deuxième lieutenant Hayden; département de médecine, MM. les assistants chirurgiens G. R. Dartell et Ledingham.

Les dames suivantes avec leurs familles, sont arrivées sur le même bâtiment: Mlle. Ryberd et deux enfants, Mlle. Dartell et son enfant, Mlle. Pools, Mlle. Kempt, et Mlle. Carey.

SEANCES TRIMESTRIELLES DE LA PAIX, Samedi, 18 juillet, 1835.

PRÉSENTMENT DU GRAND-JURY.

Qu'il plaise à Vos Honneurs —

Appelés en coaffirmité à la loi, pour faire les fonctions de grands-jurys, pour le district de Québec, nous prenons la liberté d'assurer la cour, que nous avons commencé nos devoirs avec l'entier désir d'accomplir notre tâche au meilleur de notre capacité.

Nous prenons la liberté d'offrir nos remerciements à la cour pour l'adresse éclairée qui nous a été faite au commencement de la séance.

Le grand-jury fera remarquer qu'il lui a été impossible de procéder à une grande partie de ce qui lui avait été soumis, par suite de l'absence des témoins. Le grand-jury représente que l'existence d'une variété de nuisances qui a été soumise à sa considération, et qu'il a lui-même remarqué, et il prend particulièrement la liberté d'appeler l'attention de la cour à l'augmentation des maisons de mauvaise renommée, dont plusieurs se trouvent dans les rues les plus fréquentées de la cité et des faubourgs, et qui devraient être interdites à l'avenir.

Le grand-jury représente de plus, qu'il existe une sérieuse nuisance publique dans le chemin Saint-Louis, occasionnée par la petite porte de la clôture du champ du gouvernement militaire, joignant la propriété de M. Archibald Ferguson, que l'on trouve être la cause de beaucoup d'inconvénients, vu qu'à presque toutes les heures du jour et de la nuit, c'est une occasion de rassemblement d'hommes et de femmes du plus vile caractère, qui attirent les soldats, les matelots et autres individus d'un caractère dépravé, à quelques pas du grand chemin, et d'où résultent les plus honteuses scènes d'ivresse, de querelles et d'obécité, au grand détriment du voisinage et de tous ceux qui ont occasion de passer dans ce chemin, comme aussi que c'est nuis à nos moeurs des enfants et des serveurs qui sont exposés à voir les disgracieuses scènes auxquelles on fait allusion. C'est pourquoi, le grand-jury recommanderait qu'il soit fait application au colonel Nicholls pour faire clorre la petite porte, afin que ce ne soit plus à l'avenir un lieu et voir pour tout le monde.

Le grand-jury représente de plus comme une nuisance publique, les personnes qui ont des tables à la porte St-Louis et sur le sentier public en dehors de la porte, lesquelles prétendent ne vendre que de la bière et des gâteaux (*cakes*), mais qui, il est notoire, sont dans l'habitude de vendre des liquéurs écorantes, donnant par-là occasion à des querelles et à l'ivresse, ce qui nuit beaucoup aux passants.

L'attention du grand-jury a été particulièrement attirée sur l'obstruction causée par les charrettes à leurs divers postes, à la Basse-ville, surtout à l'entrée du Cul-de-Sac, et le jury ne peut omettre d'appeler l'attention de la cour à l'obstruction complète du parapet près de la place du marché de la Basse ville, par les papiers d'un grand nombre de colporteurs.

Le grand-jury représente de plus, que le canal ouvert en dehors de la porte du Palais est d'une grande nuisance, et le jury recommande qu'il soit pris des mesures pour le faire couvrir; le mur en dehors de la porte de la Canonerie, dans l'opinion du jury, aurait besoin d'être rebâissé afin d'éviter les sérieux accidents qui pourraient arriver.

Le grand-jury prie la cour de faire attention à la condition des portes publiques de la cité, et prend la liberté de dire qu'il serait facile de remédier à un grand nombre de ces nuisances, en érigeant des lieux d'aisances publiques dans des places convenables.

Le grand jury représente de plus, que la manière extravagante avec laquelle quelques charretiers mènent leurs chevaux dans les rues, a occasionné plusieurs accidents sérieux aux citoyens, et recommande qu'il soit pris des mesures pour mettre fin à une aussi dangereuse pratique.

Le grand jury remarque avec regret qu'il est dernièrement arrivé un accident sérieux par suite de la manière négligente avec laquelle on procédait aux réparations sur les parties supérieures des maisons, et le jet des vidanges dans les rues publiques.

Le grand jury représente de plus la totale insuffisance du guet pour la protection de la vie et des propriétés des citoyens, comme aussi le nombre insuffisant de lampes pour la cité et les faubourgs.

L'attention du grand jury a été appelée à l'état de quelques parcs en bois des nouvelles rues et quais de la basse-ville, qui sont quelquefois dangereux pour les passagers.

Le grand jury a visité la prison et l'a trouvée très propre, et n'a entendu aucune plainte de la part des prisonniers. Le jury regrette que l'édifice ne soit pas suffisant pour classer proprement les prisonniers.

Le grand jury représente de plus que la coutume de plusieurs des charroyeurs d'eau, d'aller à la place de débarquement du marché (market landing) et quelques autres places de la basse-ville, pour prendre leur eau, devrait être immédiatement arrêtée — l'état impur de l'eau dans ces endroits est suffisant pour mettre la santé du public en danger

tive des améliorations intérieures dans ce district, spécialement des avantages que le pays en général doit en retirer, et la cité de Québec en particulier, par l'érection du chemin à lisses en contemplant, de Portland, état du Maine, jusqu'à Québec; et se flatte que la cour prendra telles mesures en leur pouvoir pour aider cette importante entreprise.

RAPPORT DU COMITÉ DU CONSEIL SUR LES MARCHÉS.
Votre comité a pris en considération l'application de plusieurs citoyens du faubourg St-Jean réclamant la mise en opération du Marché-Berthelot au dit faubourg, qui lui a été renvoyée par votre conseil le troisième jour du présent mois de juillet.

Votre comité a d'abord examiné l'acte de donation du terrain du dit marché consenti par MM. Amable et Michel Berthelot, à Jean-Baptiste Larue, Ecuier, inspecteur des chemins, acceptant pour la cité de Québec, passé devant M^{rs} Panet et son confrère, notaires à Québec, le 16 février 1825, et le procès verbal de l'homologation du dit marché par la cour des sessions générales trimestrielles, en date du 30 octobre 1827, étant les deux titres qui assurent la propriété du dit marché à la ville; et ayant observé que plusieurs des clauses de la dite donation et des conditions de l'homologation du dit marché ne pouvaient point s'exécuter, les unes militent contre les règlements de police pour les marchés, et d'autres étant trop onéreuses, et que d'ailleurs la largeur du dit marché n'était pas suffisante, et tant qu'il fallait abandonner le dit marché si MM. les donateurs d'icelui ne voulaient pas changer les conditions de leur donation, votre comité a fait venir ces messieurs devant lui, et il n'a qu'à exprimer sa satisfaction de la manière libérale avec laquelle ils se sont prêtés à mettre de côté tout ce qui pourrait mettre obstacle à l'établissement du dit marché. De sorte que votre comité a la satisfaction de vous informer que le public pourra jouir du dit marché sous les clauses et conditions suivantes:—

1. Qu'au lieu de cent pieds de largeur mentionné au procès verbal d'homologation du dit marché, il aura cent-dix pieds de largeur sur sa longueur originelle de trois-cent-trente pieds, mesure française.
2. Que la corporation fasse faire d'une manière convenable la descente de la rue Chateaugay au dit marché, en ligne directe avec cette dite rue, de quarante pieds de large, les dix pieds que la dite rue aura de plus que la partie supérieure de la rue devant reprendre au côté Est—sera ci-après déterminé, mais qui ne pourra être moins de trois ans.
3. Que l'accès au dit marché sera libre pour le débit de toutes denrées ou effets quelconques de même qu'il est permis pour le marché St-Paul.
4. Que les 1^{re}, 2^e et 6^e clauses, de la donation demeurent en force.
5. Enfin ces MM. offrent de modifier ou expliquer l'acte résolutoire étant la septième de la dite donation.

6. Malgré ce dans son opinion le marché n'a été pas encore une largeur suffisante et que la nature du terrain exige des frais considérables et qui ne seront probablement pas au-dessous de trois cents livres courants, néanmoins vu le besoin d'un marché dans les faubourgs St-Jean et St-Louis, la position bien centrale de celui proposé, et l'offre généreuse des citoyens du lieu, de contribuer à la confection du dit marché, (leurs souscriptions se montant déjà à la somme de £101 6 0), votre comité est d'opinion qu'il conviendrait de profiter des bonnes dispositions des MM. Berthelot pour ouvrir le dit marché aussitôt que possible et que les mesures suivantes soient adoptées à cette fin.

1. Que M. le Maire soit autorisé à consentir et signer tous les actes et contrats nécessaires pour changer les clauses et conditions de la donation du marché, de manière à rencontrer les nouvelles conventions ci-dessus expliquées.
2. A s'accorder avec les MM. Berthelot pour restreindre en autant qu'ils voudront y consentir, le terme de cinquante années, durant lesquels le dit marché doit être le seul dans les faubourgs St-Jean et St-Louis.
3. De stipuler sur le terme auquel le marché devra s'ouvrir.
4. De faire telles explications et modifications qu'il jugera à propos à la 7^e clause de la dite donation.
5. Et enfin de faire faire et homologuer un nouveau plan et procès-verbal du dit marché si cela paraît nécessaire.

6. Que les souscriptions pour le dit marché soient immédiatement recueillies et employées à déblayer et niveler le marché à mesure qu'elles seront perçues.
7. Que sur les fonds de la municipalité, destinés à l'amélioration des faubourgs St-Jean et St-Louis, il soit pris annuellement, en commençant l'année prochaine, une somme de cinquante livres courants, pour déblayer et niveler le marché et y faire toutes les bassées et améliorations nécessaires jusqu'à ce que le tout soit complet.
8. Que les mesures les plus avantageuses soient prises pour faire faire la descente de la rue Chateaugay ainsi que celle de la rue Berthelot et pour niveler le cap sur toute la longueur du marché.
9. Qu'en autant que les moyens ci-dessus mentionnés le permettront, une partie du dit marché soit immédiatement nivelée et déblayée et qu'il soit érigé trois étaux de bouchers.
10. Qu'aussitôt les dits états construits avis public soit donné en conformité un règlement adopté par les magistrats en date du 30 octobre que le dit marché est ouvert pour l'usage du public.
11. Que le comité des marchés soit autorisé à suivre toutes les mesures susdites, à faire et contracter tous marchés nécessaires, et à faire faire tous les ouvrages ci-dessus mentionnés et à en ordonner le paiement.
12. Le tout néanmoins soumis.

PORT DE QUEBEC.
ENTREES EN DOUANE.
Juillet 21.
barque Regard, Compton, 7 jours de Londres, à Gilmore & Co. lest.
navire Orwell, Gow, 12 do de Liverpool, à Symes & Ross, cargo non gêné, e. 19 émis.
golette Perseverance, Edington, 5 juillet d'Aricat, à Le Mesurier & Co. poisson.
golette Tay, Wilkie, 1 do. d'Hatifax, à R. Peniston, sucre.
golette Reine Blanche, Boudrault, 17 jours Guysbro', à C. F. Aylwin poisson.
navire Thomas Wallace, Strachan, 8 juin de Londres, à Lemouster & Co. lest.
brick Fawcett, Crosby, 4 do. do. à H. Gowen & Co. do.
brick Lerwick, Kenny, 9 do. de Jamaica, à P. & D. Burnett, rum.
22e.
barque Caroline, Crawford, 28 mai de Londres, à W. Price & Co. lest.
brick Astra, Neill, 7 juin de Belfast, à T. Curry, do. 67 émis.
brick St. George, Robinson, 10 do. de Cork, à Roger, Dean & Co. do. 31 do.
brick Brown, Bell, 10 do. de Wokington, à ordre, do.

Marié.
Mardi, à St-Roch, M. Thomas Larivière, à Demoiselle Eléonore Daville, tous deux de cette ville.
Décédé.
Lundi dernier, Dame veuve François Xavier Garneau.

LES EXERCICES PUBLICS DU PETIT-SEMINAIRE DE QUEBEC auront lieu MARDI le 11, MERCREDI le 12 et JEUDI le 13 du mois prochain. Les Messieurs du Séminaire invitent de nouveau les amis de l'éducation à venir encourager par leur présence les efforts littéraires et philosophiques des élèves. Chaque jour, la séance du matin commencera à 8 heures et celle de l'après-midi à 1 heure. Les exercices du MARDI seront suivis d'une petite pièce mythologique amusante, par MM. les Quatrièmes; ceux du MERCREDI, d'un drame dans le genre tragique, par MM. les Humanistes; ceux du JEUDI d'un plaidoyer littéraire, par MM. les Rhétoriciens. Le tout se terminera par la distribution solennelle des prix. Pour les détails des autres exercices, qu'on croit devoir être généralement intéressants, voir les programmes imprimés.
Les vacances annuelles s'ouvriront VENDREDI matin, 14 juillet.
Séminaire de Québec, le 25 juillet, 1855.

Les amis de l'éducation sont informés que les EXERCICES LITTÉRAIRES DU SEMINAIRE DE NICOLET commenceront MARDI le 11 du mois prochain, après-midi, et se termineront le lendemain au soir par la distribution des prix. Le départ des élèves aura lieu le 15 au matin.
Niclot, 21 juillet, 1855.

UNE Réunion Générale de l'ASSEMBLEE CONSTITUTIONNELLE DE QUEBEC aura lieu à l'ALBION HOTEL, le VENDREDI 31 juillet courant, à SEPT HEURES, P. M., pour prendre en considération l'expédition de présenter une adresse à S. M. L'EXCELLENCE le Gouverneur en Chef, à la fin de son administration en cette province.
ANDREW STUART, Président.
R. H. GARDNER, Secrétaire.
Québec, 21 juillet, 1855.

UNE ASSEMBLEE PUBLIQUE tenue en conformité d'un avis public, à la Bourse de Québec, le 20 juillet 1855.
Les Résolutions suivantes furent proposées séparément et passées à l'unanimité, savoir:—
1^{re}. Proposée par HENRY LE MESURIER, Ecuier, secondé par P. PELLETIER, Ecuier;
Résolu 1^{er}.—Que les membres de cette assemblée ont la plus grande reconnaissance pour l'initiative manifestée et les mesures adoptées par les citoyens et la législature de l'état du Maine pour ouvrir une communication par un chemin à lisses de Portland aux environs de Québec.
2^e. Proposée par L. MASSIEU, Ecuier, secondé par le Lieutenant Colonel BOUCHETTE, Aiguier Général de la Province;
Que les avantages manifestés que cette Province en général et le district de Québec retirent de cette entreprise justifient un devoir à tous ceux qui sont intéressés à la prospérité de ce pays, d'en faciliter le prompt accomplissement par tous les moyens en leur pouvoir.
3^e. Proposée par GEORGE PERRONTOU, Ecuier, secondé par le Dr. MORRIS;
Qu'une bonne adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de vouloir bien nommer un ingénieur compétent pour explorer les Vallées d'Etchemin et Chambré, et à assurer et faire rapport de la route la plus praticable, et que de plus il veuille donner l'assentiment du gouvernement aux vues de cette assemblée, et adopter telles mesures qui lui sembleront les plus propres à remplir l'objet proposé.
4^e. Proposée par J. FRASER, Ecuier, secondé par F. BUTEAU, Ecuier;
Qu'un comité de 21 soit maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des informations relatives à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre, du résultat de ses travaux, à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.
5^e. Proposée par W. S. SWEEL, Ecuier, Secrétaire, de Québec, secondé par S. NELSON, Ecuier;
Que le dit Comité soit composé comme suit et que sept forment un quorum, savoir:

COMITE.
Bouchette Col. Pelton W.
Barnet, D. Pelletier P.
Buteau, F. Pemberton G.
Caldwell St. J. Phillips W.
Fraser J. Sewell H. D.
Fraser J. Tremblin B.
Gowen H. Walker W.
Massieu L. Whitney J.
Le Mesurier H. Woolbes J. W.
Morris Dr. Young T. A.
Neilson Saml.
6^e. Proposée par S. NELSON, Ecuier, secondé par CHARLES TURGEON, Ecuier;
Qu'il soit maintenant ouvert une souscription pour faire aux dépenses nécessaires à encourir dans la mise à effet des vues de cette Assemblée.
7^e. Proposée par H. GOWEN, Ecuier, secondé par REMI QUEIROLET, Ecuier;
Que les procès de cette Assemblée soient publiés dans La Gazette de Québec, dans le Canadien et le Mercury.
Le Président ayant lu le fauteuil H. LE MESURIER, Ecuier, y fut appelé, et les remerciements unanimes de l'Assemblée furent votés à J. W. WOOLSEY, Ecuier, pour la bonne volonté avec laquelle il avait pris le fauteuil et la conduite habile qu'il y avait tenue.
L'Assemblée fut alors ajournée sine die.
(Signé.) J. W. WOOLSEY, Président.
J. CHARLTON FISHER, Secrétaire.

CHoses à VENDRE, aux prix d'ancien, sur le Quai de Buteau, Cul-de-Sac:
75 caisses Hyson Skin
20 do Youin Hyson } d'une qualité supérieure.
15 do Bohea }
D. VASS & Co.

A VENDRE sur le QUAI DE BUTEAU, Cul-de-Sac:
100 bales Tabac en feuilles de la Virginie
10 bouquets Tabac du H. C.
100 caisses tabac en torquettes
75 do. do. do. do. do.
5 sacs de café
5 bales dito de Mocha
6 quarts d'indigo
5 pipes Genève de Hambourg
8 tonnes de Whiskey
20,000 Cigarettes de la Havanna
75 sacs de riz
20 do. de poivre.
—AUSSI—
Lard, Beuf, Farine d'Avoine, Orge, Avoine, Pois.
D. VASS & Co.

MAISON A LOUER, et possession immédiate, la grande Maison de pierre à trois étages, ayant vue sur le port et le jardin du Gouverneur, ci-devant occupée par le Trésorier Général, Evêque de Québec. S'adresser au Bureau de la Gazette de Québec.—Juin, 1855.

JUMEAUX SIAMOIS.
Pour un court laps seulement.
LES FRERES UNIS, — CHANG-ENG, Ont l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de Québec qu'ils ont arrivés en ville, et ont pris des appartements convenables au CITY HOTEL, rue Ste. Anne, en face de l'Eglise Ecosaise, où ils recevront les visites des Dames et Messieurs qui auraient l'intention de leur faire la faveur de les venir voir, à commencer demain à midi. Les heures d'admission à leur chambre seront depuis MIDI jusqu'à DEUX heures de l'après-midi, et depuis CINQ heures et DEMIE jusqu'à la nuit.
On peut se procurer à leur chambre, des brochures contenant un détail historique, avec une ressemblance gravée de jumeaux.
Admission, 15 c.
Québec, 25 juillet, 1855.

LES SOUSSIGNÉS recevra des applications jusqu'au JEUDI 5 Août, des personnes qui désireraient s'engager comme instituteurs de langue française pour l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec. L'on exigera de la personne qui obtiendra la situation, qu'elle enseigne à épeler à lire, la Grammaire et l'Arithmétique et aide à la conduite de l'Ecole entre 2 et 5 heures d'après midi, quatre jours par semaine. L'on désirerait aussi que celui qui fait application sache parler Anglais. Le salaire est de 250 par année.
Par ordre du Comité.
JEFFERY HALE, Secrétaire.
21 Juillet, 1855.

MAGASIN DE MEUBLES ET DE HARDIS.
HENRY NORRIS prend la liberté d'avertir le public de Québec et des environs qu'il a pris cette boutique centrale coin de la place du marché St. Paul, de J. H. OAKLEY, Ecuier, où il se propose de commencer à vendre des meubles neufs et vieux, hardis, ainsi que d'autres articles propres pour l'usage des familles. N. B. — Les plus beaux prix donnés pour les articles dans cette ligne de commerce.
Québec, 17 Juillet 1855.

**PERDU, Jeudi dernier, un CHECK de P. & D. BURSER, sur le Banque de Montréal, No. 104, daté de ce jour pour 250 \$ 64. Toutes personnes sont averties de ne point le recevoir, comme ou en a arrêté le paiement aux Banques de cette Cité.
20 Juillet, 1855.**

**PERDUE ou VOLÉE, des Booms de M. Black, une JOLLY BOAT à din, peinte en noir en dehors avec une barre jaune et fond blanc, avec 'John, of Newcastle', point en jaune, en dehors de son arrière; le drapeau en vert et en couleur de plomb. Quiconque ramènera la dite chaloupe au quai de M. Black, sera généralement récompensé par le capitaine Hunter, ou R. MACLELLAN, rue St. Pierre.
Québec, 9 juillet, 1855.**

**VOLÉ—Du Bureau du soussigné à l'Ance-des-Mères, ce matin, un juste au corps oval, avec un porte-feuille, dans l'une des poches, contenant plusieurs papiers qui ne sont d'aucune utilité excepté pour le propriétaire.—Le voleur peut garder le tout s'il veut remettre le porte-feuille, au Bureau du soussigné, ou à demeure rue St. Louis, et il ne sera fait aucune question.
Québec, 15 Juillet 1855.**

BANQUE DE QUEBEC.
AVIS.—Une réunion générale des actionnaires sera tenue à la Banque, le LUNDI 3 août prochain, à ONZE heures du matin, afin de faire alors l'élection des Directeurs de l'Institution pour l'année suivante.
NO 11 FREER, Cassier.
Québec, 4 Juillet 1855.

COLLEGE DE STE. ANNE.
LES Supérieurs du Collège de Ste. Anne préviennent le public que les exercices littéraires annuels, auront lieu MERCREDI le 29 du présent.—Les amis de l'Education sont respectueusement priés d'y assister.
AL. MAILLOUX, Père, Directeur.
Ste. Anne, 9 Juillet 1855.

SOCIETE D'EDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUEBEC.
PATRONNE—La Très-Honorable Mlle Mary AVLEIR.
ON a besoin d'une Institutrice pour prendre le soin et la direction de l'Ecole, à commencer du 1er Août; il sera reçu des propositions à cette fin; jusqu'à la fin du courant, la Dames ou Demoiselle se présentera doit bien entendre la langue Française et Anglaise de manière à pouvoir enseigner à lire et à écrire et l'arithmétique.
Cette école est conduite d'après le système de M. Lancaster.
Les propositions doivent être envoyées à Madame Van-felson, Présidente, ou à Mlle Bureau, Secrétaire de la dite Société, qui informera celles qui feront des soumissions, du salaire qui sera alloué par la Société; les personnes qui voudront se présenter doivent être pourvues de bonnes recommandations.
Par ordre,
FLORE BUTEAU, Secrétaire.
Québec, 9 Juillet 1855.

RECUS par le DALMERNOCHI, de New-York, et à vendre:
50 quarts de gros Riz nouveau,
Aussi en main,
De petites tinettes de beurre de l'île aux Grues, pour Argent comptant seulement.
D. VASS & Co.

VITRES.
LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment, étendu de VITRES d'une qualité supérieure, de différentes dimensions, depuis 8 x 6 jusqu'à 24 x 20, en boîtes de 50 pieds.
Wm. PRICE & Co.
Québec, 5 juillet 1855.

TUCKER, HEATH & Co. offrent en vente les articles suivants qui viennent de se débarquer de l'Agencerie d'Osprey, de la British Tar, et Sea Flour de la Jamaïque et de l'Atlatique, de Demerara:
Sucre en boucauts, tierces et quarts, très clair, Rum de la Jamaïque en tonnes et pièces 1 @ 2.
Rum de Demerara, en tonnes, 1 @ 4.
Dans leurs Magasins:
Rum des Isles sous le vent en quarts, Eau-de-vie blanche, venant droit de Gibraltar, 1 à 1.
Vin de Madère choisi, "marque de Blandy," en pipes, pièces et quarts.
Do. do. "marque de Houghton," en pipes, Sherry en bouteilles
Barley Ecossais en sacs d'un cwt.
Acier supérieur
Toile à drap de Dundee, Egenes, ficelle, Champagne supérieur en caisses de 5 douzaines.
Québec, 7 Juillet 1855.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.
BRAIE, Résine, Esprit de Thérébentine, Cordage, étoupe, Vernis, Boucauts, balets de tapis, Chandelles, Lard Irlandais, Beuf de prime et prime mess. Pois.
Eau-de-vie de Cognac en pipes et en quarts, Genève de Hollande, en dito, et en caisses, Cassonade, Vin de Madère, Sherry et de Port.
RODGER DEAN & Co.
Québec, 25 mars 1855.

GILLESPIE, FINLAY & Co. ONT A VENDRE.
CASSONADE en boucauts, tierces, quarts et en quarts, Rum de la Jamaïque, en tonnes, barriques et quarts, Eau-de-vie de Cognac en pipes et pièces, Dito d'Espagne, très fort, Vin de Madère très supérieur, de Leacock et Haw, —AUSSI—
Fleur fine, moyenne et Discuit, Son, 1er Juillet, 1855.

JAMBONS IRLANDAIS.
LE Soussigné attend journellement une quantité de jambons de la première qualité.
G. H. PARKE, Quai de McCallum.

**A VENDRE par le Soussigné:—10,000 madriers d'épinette, 12 x 9 x 3, de première et seconde qualité, 2,000 madriers de pin rouge, 12 x 9 x 5 seconde qualité, 2,000 do do de 8 x 9 x 5 Lattes de pruche, 10,000 planches de pin, pour le marché des Isles, —AUSSI—
Vitres, huile de lin bouillie et eme Eau-de-vie de Cognac, vin rouge d'Espagne, pipes, —AUSSI—
Chaines à patente, d'Acraman, et aneres pour vaisseaux de 50 à 600 tonnes
GOLDSWORTHY, TOWNSEND & Co.
Québec, 5 mars 1855.**

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.
FELVER Superfine, Fine et Moyenne, Sel de Liverpool, Charbon de Newcastle et de Sunderland, Briques, et bouteilles à vin.
JAS. HAMILTON & Co.

A VENDRE par les soussignés:—
25 quarts suif à chandelle de Russie, 500 boîtes du meilleur savon de Liverpool, 300 b. btes vitres, de grands assortis, 110 quarts cloux et ficelles, 10 bales Osburgh, 8 do. toile à draps de Dundee, 15 do. toile à voiles blanche et noir blanc, 10 do. lignes et ficelles assorties —AUSSI—
Un assortiment de Cordage à patente, fil carret, et corde blanche, &c. &c.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 25 mai 1855.

A VENDRE.
112 TONNES, 5 pièces du supérieur rum de la Jamaïque, reçues par le Douglas, Osprey et le Swallow, partie 1 à 13.
5 boucauts sucre de la Jamaïque, 12 quarts de gingembre non moulu.
—Aussi en main—
Excellent rum de la Jamaïque, reçu par le John Bell, de Liverpool, Rum de Demerara, jus de citron, piment, quelques pièces de Madère et de Genève, 50 M. douves de chêne rouge, fil à saumon.
Québec, 24 Juin 1855. D. FRASER.

LES SOUSSIGNÉS OFFRENT EN VENTE.
RUM de Demerara et des Isles sous le vent, en tonnes et en quarts.
Cassonade claire, Vin de Madère en quarts Do. de Benecario, en pipes et en pièces. —AUSSI—
Lard supérieur, (suspect cette année), 1 œuf du Canada, Mess, Prime Mess et Prime, en quarts et demi-quarts, Fleur supérieure du Canada, Excellent beurre en barils de 40 à 80 lbs, J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co. Quai des Indes, 22 Juin 1855.

LES soussignés offrent en vente:—
100 quarts Lard supérieur (prime) 200 do do (prime mess) 50 tinettes Beurre du H. C. 100 bales Saindoux supérieur 40 bales de Tabac en feuilles de la Virginie 1 caisse de Cigarettes supérieures, (marque de Brown) 100 boîtes de Savon de Montréal Vin rouge de Sicile, Whiskey de Montréal, Raisins, Farine d'Avoine, Barley, etc. —AUSSI—
Attendus tous les jours de New-York:—
100 quarts de Résine 100 do. de Brai 50 do. de Goudron 40 tierces de Riz nouveau.
TORRANCE & YOUNG.
Québec, 4 juin 1855.

MAXHAM & BOURNE ont à vendre Eau-de-vie, Genève, Vins, Savon et Chandelles de Liverpool et de Montréal, Montarde, Peintures de toutes couleurs, Vitres, Papier Post, Pot et à Enveloppe, etc. etc. Québec, 15 Juin 1855.

LE Soussigné, prévient ses amis et le Public qu'il a transporté son magasin dans la maison ci-devant occupée par M^{rs} F. Méthot et il aura toujours un des meilleurs assortiments de Cuir; et aussi Tabac en torquettes, Tabac en poudre, Sigarettes St. Eustache, Lard, Saindoux, etc. etc. etc.
CHARLES F. PRATT.
Coin des Rue Lamontagne et Sault aux Matelot.
Québec, 2 Mai 1855.

VINS FRANCAIS A VENDRE.
LE Soussigné offre en vente:
Vin d'Hermilage blanc et rouge, Vin Côtérotie do. do, Vin St. Perry blanc grand moussoux et non moussoux. Le tout garanti de la première qualité qui ait jamais été importée en ce pays.
G. D. BALZARETTI, No. 9, rue du Palais.
8 Juin 1855.

LES Soussignés, Agens pour la vente des clous, l'indes (beaver cut nails) comme aussi de cardes à moutins et à main, auront toujours en main un assortiment et pourront fournir les commerçans à des taux modérés.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 16 mai 1855.

NOUVEAU Magasin de Clincellerie et Magasin général en Gros et en détail, No. 10, Rue de la Fabrique—Québec.
Le soussigné prend la liberté d'annoncer qu'il reçoit maintenant à l'établissement sus-nommé un assortiment étendu et très complet de clincellerie, coutellerie, articles de bronze et argentés, &c. &c. lesquels seront vendus à des prix très modérés.
JOSEPH MOORE ROSS.
20 Juin 1855.

SUCRE DE LA BARBADE.
QUELQUES Beaucouts de SUCRE TRES CLAIR, récemment reçus par le DILLIGENCE, et à vendre, par
J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & CO, Quai des Indes.
Québec, 10 Juillet, 1855.

AVIS.—Le soussigné ayant transporté son Bureau d'Encanteur et Courtier ou lieu bien connu, No. 9, rue du Palais, vis-à-vis de l'Albion-Hotel, et ayant des dépendances considérables, de grandes voutes à l'école du feu, et reconnaissant les faveurs qu'il a déjà reçues depuis qu'il a commencé son ci-devant établissement, il en sollicite, avec confiance, une continuation, et il l'espère que par son attention aux intérêts de ses amis et ses pratiques, l'on verra qu'il leur rendra justice et qu'il recevra ce support qu'il sollicite humblement.
G. D. BALZARETTI.
Québec, rue du Palais, 2 Mai 1855.

LE Soussigné ayant été dûment nommé Curateur à la succession vacante de feu Pierre Boutin, en son vivant Marchand à St. Vallier, requiert tous ceux qui ont des réclamations, contre la dite succession de les présenter dûment authentiquées, sous un mois de cette date; et ceux qui sont indûment en possession de payer sans délai.
JOHN FRASER.
Québec, 20 juin 1855.

AVIS.—Le soussigné ayant été nommé Curateur à la succession vacante de feu JEAN BAPTISTE MARTINEAU, ci-devant de Québec, marchand, décédé, il forme les personnes qui doivent à la dite succession qu'il exige qu'elles payent immédiatement, entre ses mains le montant de ce qu'elles peuvent devoir; et prie celles qui ont des réclamations contre la dite succession de lui produire leurs comptes dûment attestés.
G. D. BALZARETTI, Curateur.
Québec, 12 juin 1855.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ECOSSE.
LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables, et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé.
RODGER, DEAN & Co.
Québec, 28 mars 1855.

L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE.
COMPAGNIE d'Assurance de Londres pour la vie et contre l'Incendie, établie par acte du parlement en 1824, capital £5,000,000 stg.
Cette compagnie continue à assurer les biens de toutes espèces contre toute perte ou dommage causés par le feu, conditions les plus modérées.
FORSYTH, WALKER & Co.
A VENDRE.
Celle excellente Maison, avec le QUAI, et près du gard de la Reine, rue Sous-le-Fort, contenant 300 pieds de front, borné à la dite rue au nord, par le Fleuve St. Laurent, sur la dite largeur de 200 pieds, mesure Française. Le tout comprenant 5,110 pieds, pour le quel on donnera des titres incontestables. L'un n'exigera qu'un quart du prix d'acquisition en passant contrat. S'adresser à
WM. WILSON.
Québec, 15 juillet 1855.

A VENDRE à constitut, au à louer, pour un nombre d'années, près de quatre-vingt dix acres de terre, formant environ la moitié du DOMAINE DE BEAUFORT.
Le chemin macadamisé qui s'étend jusqu'à cette propriété étant bon en toutes saisons de l'année, le sol fertile et sa situation agréable, doivent rendre ce lieu un site désirable pour une ou plusieurs maisons de campagne, et le propriétaire est prêt (si on le désire) de le diviser par lots et d'en disposer par concession au par tirage au sort à tous titres.
Québec, 11 Juillet, 1855.

**MAISON A LOUER, et possession donnée immédiatement.—Ce viel établissement et Marais, situé au bout de la rue Saint-Jacques, appartenant à HENRY ARXISSON, Ecuier, où il est prêt à recevoir les effets et marchandises qui lui seraient consignés, et à se charger des affaires qui lui seraient confiées comme AGENT GENERAL et MARCHAND à COMMISSION. Il fournira le quaiage et le magasinage à des conditions avantageuses.—Le magasin, par sa construction, est bien approprié aux grains, aux fruits, farines, etc.
W. TREMAIN.
24 mai, 1855.**

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA Société de HOLCOMB & LATHAM, est de ce jour dissoute par consentement mutuel. Les affaires seront, à l'avenir, transigées par R. LATHAM, seul et légal, lequel paiera toutes les demandes contre HOLCOMB & LATHAM et est autorisé à retirer toutes leurs dettes.
S. R. HOLCOMB, R. LATHAM.
Québec, 15 mai 1855.
R. LATHAM est autorisé à percevoir toutes les créances du soussigné.
S. F. HOLCOMB.
Québec, 15 mai 1855.

R. LATHAM offre en vente, les articles suivants:
au ci-devant magasin de Holcomb & Co. coin des rues St. Paul et St. Pierre:
2000 quarts de farine supérieure, fine et moyenne 600 quarts de dito sure 150 do. de lard, Prime Mess, Mess & Prime, 80 tinettes de beurre 60 do. de saindoux 70 boîtes de chandelles 50 quarts de pois.
—AUSSI—
Tabac en feuille, biscuit en sacs, houbon, crackers de Boston, langues en barils et demi barils; jambons, balais à tapis, &c. &c.
R. LATHAM.
Québec, 15 mai 1855.

MAISON DE LA TRINITE.
AVIS est par le présent donné, que NICHOLAS PARADIS, pilote, pour la rivière St. Laurent, pour etc. bas le port de Québec, est interdit de ses fonctions comme Pilote, jusqu'à son premier jour d'Avril 1857, et après ce terme, jusqu'à ce qu'il ait subi un examen devant le bureau d'examinateurs, pour avoir le 20 juin, faute de soins et de diligence, pendant qu'il avait la charge du Navire Majestic, dont HENRY BARBACK était maître, échoué le dit navire sur la batture de l'île Blanche, et ayant par ce moyen, causé la perte totale du dit bâtiment.
Attesté, E. B. LINDSAY, R. M. T. Q.
Québec, 7 Juillet, 1855.

MAISON DE LA TRINITE.
AVIS est par le présent donné que JAMES ENGLISH, Pilote No. 19, pour et en bas du port de Québec, est suspendu de ses fonctions comme Pilote, jusqu'au 1er Mai 1857, pour avoir échoué le navire Ethelbert, dont P. H. AUSTON est maître, sur l'île d'Orléans, le 24 juin dernier.
Attesté, E. B. LINDSAY, R. T. H. Q.
Québec, 15 mai 1855.